

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Organisation de l'enquête publique portant sur la modification du PLU de la commune de Wailly Beaucamp

Objet de l'enquête

Par arrêté n°2022-35 en date du 22/08/2022, de Monsieur le président de la communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois, il sera procédé à une enquête publique ayant pour objet la modification du PLU de la commune de Wailly Beaucamp du lundi 12 septembre 2022 (15h00) au vendredi 14 octobre 2022 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

Nom et qualités du commissaire enquêteur

Madame Sylvie CAYET, retraitée de la Fonction Publique, a été désignée commissaire enquêteur par Monsieur le Président du tribunal administratif de Lille. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être désigné.

Consultation du dossier d'enquête publique

Pendant toute la durée de l'enquête (Lundi 12/09/2022 à 15h00 au 14/10/2022 à 19h00), un dossier d'enquête comprenant les différentes pièces et documents relatifs au projet ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobile, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera déposé et tenu à la disposition du public à la mairie de Wailly Beaucamp, aux heures et jours habituels d'ouverture au public.

Le public pourra également consulter les dossiers sur le site internet de la CA2BM dans la rubrique mise à disposition du public (www.ca2bm.fr/la-ca2bm/les-documents-publics/les-avis-de-mise-a-disposition-du-public) ainsi que dans la rubrique urbanisme (<https://www.ca2bm.fr/urbanisme/les-procedures/les-procedures-en-cours>).

Un poste informatique sera mis à disposition des personnes qui souhaitent consulter les dossiers en mairie de Wailly Beaucamp, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute information relative au dossier d'enquête peut être demandée au siège de l'enquête, soit à la mairie de Wailly Beaucamp, 7 rue de l'Eglise, 62170 Wailly Beaucamp (tel : 03 21 81 28 05) ou à la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois – 11-13 Place Gambetta – 62170 Montreuil-sur-Mer (tel : 03.21.06.66.66).

Toute personne pourra demander une copie du dossier à ses frais.

Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations et propositions

Le public pourra consigner ses observations et propositions du lundi 12 septembre 2022 (15h00) au vendredi 14 octobre 2022 inclus soit pendant 33 jours consécutifs :

- sur le registre ouvert à cet effet et tenu à la disposition du public à la mairie de Wailly Beaucamp aux heures et jours habituels d'ouverture au public (du 12 septembre 2022 à 15h00 au 14 octobre 2022 à 19h00) ;
 - par correspondance au commissaire enquêteur, au siège de la CA2BM – Madame le commissaire enquêteur – 11-13 Place Gambetta -62170 Montreuil-sur-Mer (du 12 septembre 2022 à 15h00 au 14 octobre 2022 à 19h00) ;
 - par courriel à l'adresse mail suivante : commissaireenqueteur2@ca2bm.fr ;
 - en rencontrant le commissaire enquêteur, à l'occasion des permanences qui se dérouleront en mairie de Wailly Beaucamp les jours et heures suivants :
- **Lundi 12 septembre 2022 de 15h00 à 18h00**
 - **Mercredi 28 septembre 2022 de 10h00 à 13h00**
 - **Mardi 04 octobre 2022 de 10h00 à 13h00**
 - **Vendredi 14 octobre 2022 de 14h00 à 19h00**

Modalités selon lesquelles le public pourra consulter les observations et propositions déposées par le public

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions formulées par le public seront consultables dans le dossier d'enquête, mis à disposition au siège de l'enquête (mairie de Wailly-Beaucamp). Les observations formulées sur le site internet de la CA2BM seront consultables sur le site internet de la CA2BM (www.ca2bm.fr – rubrique urbanisme ou mise à disposition) et annexées, après modérations éventuelles et dans les meilleurs délais, au registre déposé au siège de l'enquête (mairie de Wailly-Beaucamp).

Suites de l'enquête publique

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations et propositions recueillies. Il consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dans tous les lieux de consultation du dossier au public cités ci-dessus ainsi que sur le site internet de la CA2BM.

Le projet de modification de PLU, éventuellement modifié pour prendre en compte les observations du public, les conclusions et le rapport du commissaire enquêteur, sera soumis pour approbation au conseil communautaire de la CA2BM.